

Conseil d'administration dématérialisé du 10 décembre 2019

Membres en exercice : 51

Membres présents ou suppléés : 26

Membres ayant donné mandat : 0

Nombre de voix : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20190581

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RENOVATION DE TOITURES DES BATIMENTS DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CEVENNES**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, sollicité par courriel le 10 décembre 2019, a été consulté par voie électronique du 10 décembre 2019 – 16h08 au 17 décembre 2019 – 12h, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Ont participé au processus de vote : M. Lucien AFFORTIT, M. Alain ARGILIER, M. Philippe BILLET, Mme Jeannine BOURRELY, Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD, Mme Antonia CARILLO, M. Kisito CENDRIER, Mme Catherine CIBIEN, M. Patrick DELEUZE, Mme Chloé DEMEULENAERE, Mme Brigitte DONNADIEU, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Xavier GANDON, Mme Frédérique GOMEZ, M. Bruno GOURMAUD représentant M. Patrick ALIMY, M. Christian HUGUET, M. Alain JAFFARD, Mme Zoé MAHÉ représentant M. Sébastien FOREST, Mme Michèle MANOA, Mme Florence PRATLONG, Mme Line ROUSTAN, Lcl Jean-Charles SENEZ représentant Gal Benoit HOUSSAY, M. Daniel SEVEN, Mme Damienne VERGUIN, M. Yves VERILHAC, M. Thomas VIDAL.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses article R.331-23 et 34,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°20190119 du 14 mars 2019 approuvant le document cadre de la commande publique de l'EP PNC,

Vu l'avis d'appel à la concurrence déposé sur les sites des marchés publics de l'État, BOAMP et de l'EP PNC le 29 octobre 2019,

Vu les offres réceptionnées avant la date limite de réception des offres fixée au 22 novembre 2019,

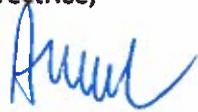
Considérant le rapport d'analyse des offres,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Le conseil d'administration, après échange dématérialisé durant la durée de la consultation et avec 26 votes *pour*, décide :

- d'approuver les propositions du rapport d'analyse des offres,
- d'attribuer ce marché à l'entreprise ayant obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse multicritère des offres pour les lots 1 (SAS Tinel Couverture et Négoce) et 3 (SARL Lozère Peinture),
- d'autoriser la directrice de l'EP PNC à signer tout document se rapportant à cette consultation.

La directrice,



Anne LEGILE

Le président du conseil d'administration,



Henri COUDERC

